

31742
C. 2



Distr: LIMITEE

ECA/RCID/WG/05/97
Septembre 1997

Original: Français

NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Réunion des Groupes de travail sous-sectoriels
et sous régionaux

Addis Abéba, Ethiopie
24 Septembre 1997

ACTIVITES ENTREPRISES PAR LA CEA DANS LE
CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME
UNTACDA II

GROUPE DE TRAVAIL SOUS SECTORIEL POUR LES
CHEMINS DE FER ET
LES TRANSPORTS FERROVIAIRES

Division de la coopération et de l'intégration régionales, CEA, Addis Abeba, Ethiopie

I. Analyse de l'évolution de la mise en oeuvre du Programme de UNTACDA II dans le sous secteur des Chemins de fer

1. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme de UNTACDA II, des objectifs ont été définis et des stratégies ont été élaborées pour les atteindre.

2. Pour mesurer le niveau de réalisation atteint pour chacune des 3 phases du Programme, des ratios ont été fixés et des indicateurs de performance devraient être sélectionnés et harmonisés pour faciliter l'évaluation des diverses actions projetées.

3. Les dits indicateurs ont été identifiés et leurs modes de calculs sur une base harmonisée s'agissant des intrants composant les formules, sont encore en cours d'être testés dans un certain nombre de réseaux pilotes sélectionnés à cet effet et qui, ensemble avec la CEA, doivent procéder à la finalisation de ces indicateurs au cours de cette année.

4. L'évaluation des activités du secteur, conformément aux objectifs cibles de la décennie n'est donc à l'étape actuelle, que qualitative dans la plupart des interventions menées.

5. Les principaux objectifs cibles du sous secteur devront être atteints grâce aux actions et interventions ci-après:

- Développer et promouvoir les Chemins de fer en Afrique;
- Améliorer les services de Chemins de fer par les interventions ci-après:
 - Améliorer les systèmes de gestion et les systèmes de maintenance des infrastructures du matériel et des équipements;
 - Développer les ressources humaines et le management;
 - Développer le trafic inter-états par l'interconnexion des réseaux de Chemins de fer existants et l'expansion des voies ferrées par la construction de nouvelles lignes en vue de réaliser le réseau maillé couvrant tout le continent africain sur la base du plan directeur dressé par l'UAC;
 - Faciliter du commerce inter-africain et le développement des actions en faveur du rapprochement des peuples et l'aménagement des territoires;
 - Oeuvrer pour l'intégration physique et économique du continent grâce au développement des infrastructures et une exploitation rationnelle des Chemins de fer existants;

II. Mesures mises en oeuvre pour y parvenir:

6. Ces mesures consistent en:

- Mise en oeuvre des stratégies et leur adaptation constante au contexte socio-économique;
- Reprise de l'analyse par périodes déterminées de la situation des Chemins de fer comme procédé au début de la décennie (situation de référence) en vue de mesurer les efforts déployés pendant les différentes phases de la décennie;
- Elaboration de nouveaux projets à mettre en oeuvre par phases pour répondre aux nouvelles exigences d'exploitation;
- Contrôle plus efficace des mécanismes de suivi de la mise en oeuvre du Programme et leur adaptation à la situation évolutive;
- Suivi de la mise en oeuvre des projets au niveau national, sous régional, régional par les différents groupes de travail et institutions compétents;
- Renforcement des actions des groupes de travail dont le Groupe de travail sous sectoriel des Chemins de fer composé des membres ci-après: BAD, PNUD, UNTACD, BIT, OUA, BIRD, la CEA et l'UAC.

III. Les difficultés rencontrées

7. Ces difficultés sont de plusieurs ordres et à des degrés divers.

8. Un des grands problèmes rencontrés par le Groupe de travail sous sectoriel des Chemins de fer a été le manque de communication entre le Chef de file du Groupe qui est l'UAC et les membres. Cette difficulté a quasiment paralysé les activités du Groupe de travail qui, faute d'échanges d'informations, n'a pas pu se réunir souvent pour harmoniser son programme d'actions ou mettre en oeuvre le programme d'activités. C'est ainsi que, la dernière réunion du Groupe date de 1994. Le Programme d'activités arrêté au cours de cette réunion n'a pu être mis en oeuvre, faute de coordination et d'absence de moyens financiers et humains de même que de disponibilité de la plupart de ses membres.

9. Les différentes tentatives pour convoquer une réunion du Groupe en 1996 n'ont pas pu aboutir bien que l'UAC et la CEA aient eu, au cours de leur réunion consultative en mars 1996, tenté de lancer les jalons pour que l'UAC convoque la dite réunion. Il découle de ces difficultés, le non fonctionnement du groupe de travail, ce qui a eu pour conséquence, la non mise en oeuvre des programmes d'activités élaborés pour le suivi de la mise en oeuvre du programme de UNTACDA II pour le sous secteur des Chemins de fer.

IV. Activités entreprises

10. Malgré cette absence de réunions du Groupe de travail, certains membres du Groupe ont eu à entreprendre des actions dans le cadre de la mise en oeuvre du programme. Il s'agit de la BIRD qui, dans le cadre du programme de SSATP a initié des actions d'amélioration des services du sous secteur avec certains de ses partenaires que sont la CEA et l'UAC.

11. La CEA pour ce qui la concerne a régulièrement tenu des réunions consultatives avec l'UAC, participé à certaines de ses activités, et contribué aux travaux de ses Assemblées générales annuelles au cours desquelles sont définies les politiques de développement du sous secteur des Chemins de fer.

12. Dans ce cadre, la CEA a également activement participé aux Tables rondes organisées à l'occasions des Assemblées Générales et présenté des documents de publications techniques concernant des sujets spécifiques relevant du domaine de l'amélioration des services des Chemins de fer africains.

13. Aussi, des études sur des sujets d'actualité concourant au développement du sous secteur et à l'amélioration des systèmes de gestion de la maintenance ont été conduites par la CEA. Il en a été de même pour l'actualisation de l'étude d'interconnexion des réseaux de Chemins de fer de la sous région de l'Afrique de l'Ouest qui a été conjointement menée par la CEA, le PNUD et la CEDEAO. D'autres études similaires sont à conduire pour les autres sous-régions.

14. S'agissant de l'assistance technique aux pays membres, la CEA a effectué plusieurs missions dans un certain nombre de réseaux de Chemins contribuant ainsi à la recherche de solutions pour améliorer les services de Chemins de fer et promouvoir le transport ferroviaire en Afrique. Les missions ont permis à la CEA de connaître les problèmes qui sont les vraies préoccupations des réseaux et d'établir des relations de travail avec les dirigeants de ces réseaux pour le suivi des développements futurs en matière de coopération avec ces réseaux et l'Union Africaine des Chemins de fer. La réalisation du Projet de bases de données sera d'un apport sustanciel à cet effet.

15. Pour ce qui relève de la mise en oeuvre du programme et de l'exécution des projets, il n'a pas été possible à la CEA de disposer d'informations actualisées sur l'état de réalisation des projets inscrits à la décennies, de même que, du niveau de réalisation des objectifs cibles fixés. Des efforts sont en cours pour la collecte de ces données qui relèvent du niveau national et sous régional et qui devraient faire l'objet d'une coordination au niveau du Secrétariat Général de l'Union Africaine des Chemins de fer.

16. S'agissant des progrès réalisés, le constat généralement fait est que, qualitativement, les réseaux de Chemins de fer ont connu une certaine amélioration de leur gestion et de leurs services, amélioration qui se situe dans les tendances positives visées par les objectifs spécifiques du secteur bien qu'il ne soit pas possible pour l'instant de les quantifier pour une évaluation

viable, faute de données quantifiables.

17. Ces améliorations sont dues aux programmes de restructuration, de réorganisation des activités ferroviaires et à la définition d'un nouveau cadre institutionnel dans la plupart des réseaux de Chemins de fer. Aussi, sur le plan technique, les efforts de réhabilitation du matériel roulant et des équipements d'intervention pour la maintenance, de même que les efforts de réhabilitation des voies bien qu'encore timides pour ce qui relève des travaux de consolidation des voies, sur la base des caractéristiques géométriques assurant stabilité, robustesse et sécurité ont été déployés dans nombre de réseaux de chemins de fer africains.

18. Il importe de reconnaître que beaucoup reste encore à faire pour disposer d'une voie ferrée aux caractéristiques modernes pouvant garantir la circulation en toute sécurité des trains dans les conditions de sécurité, de vitesse, de confort et de régularité.

19. Les objectifs spécifiques définis pour le sous secteur, s'ils pouvaient être atteints dans le cadre du Programme de UNTACDA II pourraient y contribuer dans une large mesure. Il s'agit pour y parvenir d'efforts financiers de longue haleine et de niveau élevé qui ne sont pas souvent à la portée des Etats qui sont eux-mêmes confrontés à de nombreuses sollicitations, nécessitant aussi des efforts financiers importants dans d'autres domaines.

20. La mission de contribution du rail au développement économique et social du Continent africain dans ce contexte, reste et demeure grandement conditionnée par ces facteurs influents encore non maîtrisables par la majorité des pays africains.

V. Solutions proposées

21. Il s'agirait de:

- Rétablir le fonctionnement régulier du Groupe de travail sous sectoriel des Chemins de fer et de procéder à la sensibilisation de ses membres pour une meilleure participation aux activités relevant de son mandat;

- Procéder à une actualisation des objectifs fixés au sous secteur et établir de nouvelles priorités si nécessaire pour l'exploitation des Chemins de fer africains en fonction de l'évolution enregistrée depuis leur élaboration en 1990.

- Oeuvrer avec l'UAC à la convocation d'une réunion du groupe de travail en Octobre 1997 pour revoir les modalités de fonctionnement du Groupe et réaménager le programme de travail précédemment établi en 1994.

- Actualiser les données du programme par rapport aux nouvelles priorités du développement du sous secteur.

- Renforcer la coopération CEA/UAC/Organisations sous-régionales en vue de procéder à une évaluation correcte de l'état d'exécution des projets inscrits au programme de la IIème décennie et prendre les mesures correctives si nécessaire en vue du concours à apporter par la CEA aux pays, pour la promotion de ces projets en vue de leur financement par les bailleurs de fonds. s'agissant en particulier des projets sous régionaux.